

# JOURNAL DE ROUBAIX

## POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

### ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

## BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50  
 { six mois, 14 " "  
 { un an, 25 " "

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue Nain, 1.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées la veille de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, 20, rue de la Banque. Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFITTE BULLIER et C<sup>ie</sup> pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 27 MARS 1869.

### Bulletin politique.

Les fêtes de Pâques font tort à la politique. M. de Bismarck est à Varzin et les nouvelles reçues depuis deux jours ne présentent qu'un intérêt fort secondaire.

La Nouvelle Presse libre, de Vienne, dément la nouvelle d'un rapprochement entre M. de Beust et le premier ministre du roi de Prusse. La feuille autrichienne ajoute : « Nous devons surtout considérer cette nouvelle comme totalement dénuée de fondement, tant que la Gazette de l'Allemagne du Nord persistera dans sa polémique violente et injuste envers l'Autriche. »

D'après la Correspondance Havas, il n'est pas exact, ainsi que l'a prétendu un journal, qu'une note française ait été envoyée à Berlin pour demander des explications au sujet de la mobilisation de la landwehr de certaines provinces de la Prusse.

On a de rassurantes nouvelles de la Havane : l'insurrection toucherait à sa fin ; cependant les volontaires continuent à partir de Cuba. Le 26, les deux compagnies de « travailleurs de Madrid » se sont embarquées à Barcelone ; les volontaires catalans ont dû prendre la mer le lendemain.

On annonce de Saint-Petersbourg le départ pour Paris de l'aide-de-camp, général Prépon, grand-maître de police, chargé, à ce qu'on assure, d'étudier l'organisation de la police française.

Jusqu'ici les étrangers venaient étudier nos lois, nos arts, notre littérature, admirer nos monuments. Aujourd'hui ils viennent étudier l'organisation de notre police ! On annonce de grands événements en Portugal.

J. REBOUX

Voici le langage tenu par M. Lucette dans un des clubs de Paris florissant à l'ombre de la loi : « La position est mauvaise ; il n'y a qu'un moyen d'en sortir : il faut l'Empire pur et simple. L'Empire avait la représentation, un commissaire de police. On ne dit pas qu'il ait dissous le réunion. »

« Votez, à ce sujet, les observations du Pays, journal de l'Empire : « Dire qu'il y a, tous les soirs, trois ou quatre réunions publiques, et que ces réunions se composent de sept à huit mille individus, et que le monde ira croissant ! La propriété, la famille, la religion, le Gouvernement ; tout cela est servi, tous les soirs en curée, aux appétits grossiers, aux désirs insatiables ! Que les honnêtes gens se groupent et fassent monter leurs voix indignées jusqu'au Gouvernement, qui, après tout est responsable d'un pareil état de choses ! — Paul de Cassagnac. »

« Que le Gouvernement soit responsable, rien de plus évident, puisque c'est lui qui, proprio motu et sans que rien l'y oblige, a ressuscité les hommes et les passions de 48, réduits à l'impuissance après le coup d'Etat. Mais puisqu'il tolère un pareil scandale, c'est que probablement la responsabilité ne l'effraie pas. Evidemment il ne voit aucun danger à laisser traîner dans la boue tout ce qui est saint et vénérable : bas, et à permettre à l'émeute de former son état-major, ses brigades et ses décadés, puisque d'un mot il pourrait tout empêcher. Or, comme nous n'admettons pas qu'on joue avec le feu sans un motif quelconque, nous n'en voyons que deux : ou le Gouvernement veut se servir de la cravate des rouges pour peser sur les élections ; ou les clubs ne sont que des pièges tendus aux démolisseurs, et où ceux-ci

viennent naïvement se faire inscrire sur le carnet de la police. Il est quelquefois bon de pouvoir, en une nuit faire une prompte razzia. Est-ce à dire que nous approuvons ? Non, mille fois non ; nous ne combattons pas les clubs avec moins d'énergie que M. de Cassagnac ; nous en comprenons les immenses dangers. Avant un an, ils seront régulièrement installés et organisés sur toute la surface de Paris. L'Indépendance annonce l'ouverture d'un local dans le quartier Mouffetard, pouvant contenir 6,000 personnes.

Avant un an, ce ne seront pas 7 ou 8,000 démos, mais 40,000, qui iront tous les soirs apprendre comment on jette à terre un gouvernement ; et l'on sait qu'à Paris, entre la théorie et l'action, la distance est courte. Quelques-uns pensent que, par leurs excès, les clubs se suicident eux-mêmes, et que l'œuvre sociale, un instant agitée se calmera bientôt. Or, il y a là une grave et dangereuse erreur. Les clubs spéculent sur les plus mauvaises passions de l'homme ; ils surexcitent les appétits matériels ; ils effacent tout frein moral ; ils induisent à des milliers de prolétaires la route du pillage et du meurtre ; ils créent la guerre sociale. On sent qu'il y a du sang dans le drame qui commence. Nous touchons au dernier mot de la Révolution : Socialisme ! synonyme de barbarie. Elle crut l'heure propice en juin 1848 ; on sait ce qu'il en a coûté pour l'écraser, et aujourd'hui la voilà qui se relève et nous ajourne à courte échéance. Oui, que les honnêtes gens se groupent et se comptent ; ils peuvent être bientôt appelés à mourir pour défendre le seuil de leurs foyers.

Lorsqu'au sein d'une grande capitale on peut dire hautement devant des multitudes : il faut l'Empire ! le Gouvernement par terre, on le répète à Lyon, à Marseille, à Bordeaux, à Rouen, à Lille. Ce sera la traînée de poudre ; mais gare l'explosion ! L'état moral du pays est bien autrement vicié qu'en 1848 ; la scission entre la capitale et la main d'œuvre bien autrement profonde, l'irréligion bien autrement accentuée. Nous ne connaissons pas, à cette époque, la secte des Solidaires, importation belge ; s'il mourait un homme sans prêtre, les journaux ne le publieraient pas comme un triomphe ; il n'est pas d'usage de banqueter le Vendredi-Saint. Les incroyants avaient le sens moral de respecter la conscience publique mais nous avons marché dans le sentier de la dégradation.

Le journalisme voltairien peut être fier de son œuvre. S'il n'y a plus de dimanche, l'orgie du lundi reste ! Si l'ouvrier des villes n'entre plus à l'église, si le cabaret pour se régénérer et apprendre ses devoirs d'homme. S'il n'a plus la chaire catholique pour lui parler de Dieu, il lui reste celle des clubs pour lui apprendre le blasphème. S'il ne va pas, le Vendredi-Saint, se prosterner devant la croix, l'Opinion nationale lui indique que, moyennant 2 fr. 50 pour lui et 1 fr. 50 pour ses enfants au-dessous de douze ans, il pourra s'asseoir au banquet de la libre-pensée. Nous ne connaissons pas ces infamies en 1848, pas plus que les empoisonnements de Marseille, les ogresses de Montauban et les petits crevés. Elle n'avait pas encore paru sur l'horizon cette fameuse morale substituant le droit de la force à la force du droit. On en a eu besoin pour accomplir le grand forfait médité contre Rome, pour justifier les Cialdini, les Garibaldi, le vol des biens ecclésiastiques et cette masse de turpitudes d'où sont sorties l'Italie régénérée et la Prusse de Sadowa ! Cette morale a pénétré les masses faubourtiennes, et l'on n'en préche pas d'autre à la Redoute et à Belleville. Oui, encore une fois, le journalisme voltairien doit être fier de son œuvre. La France amoindrie à l'extérieur, la France gangrenée par l'athéisme à l'intérieur, menacée par le socialisme ! Oh ! ces messieurs méritent bien pour récompense ces sièges au Corps législatif qu'ils quérent partout ? Groupons-nous donc, sans distinction de parti, pour leur fermer la porte et sauver notre pays ; que pas un honnête homme ne manque à l'appel ; avant d'être légitimistes, orléanistes, impérialistes, soyons Français ! Mettons hors d'atteinte Dieu, l'Eglise, la propriété, la famille, le respect de l'autorité, nous nous querellerons ensuite, si réellement !

La dispute est d'un grand secours.

pour empêcher de retomber dans le sommeil et l'inertie.

Pour le moment, que tout ce qui n'a pas rompu avec le christianisme et la civilisation, se tiennent prêt à relever le gant que lui jettent les Vandales. Un misérable s'écriait l'autre jour : On nous a assez égorgés, égorgeons à notre tour ! un autre appelait la grande liquidation ! N'oublions pas que nous avons une fois déjà payé la grande liquidation il y a soixante-seize ans : elle nous coûta un million de têtes. Nos pères, il est vrai, ne surent se défendre ; ils ne songèrent pas qu'il valait mieux mourir sur leurs portes le fusil à la main, que sur l'échafaud, ou être mis en pièces par la populace. Ne commettons pas la même faute ; si nous sommes destinés à revoir des temps néfastes, vendons chèrement nos têtes, et nous les garderons ! (Mondé) X. DE FONTAINES.

### CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, lundi 29 mars.

Les fêtes de Pâques étant passées, les préoccupations politiques vont reprendre leur place dans les esprits. M. Frère-Orban arrivera mercredi ou jeudi ; M. de la Valette reviendra vraisemblablement en même temps du Périgord, et il est possible que la commission mixte tienne sa première réunion dès cette semaine. On dit que le ministre belge apportera les instructions les plus conciliantes, que la diplomatie anglaise fait tous ses efforts pour amener des concessions réciproques ; mais ce sont là des renseignements bien vagues, et nous ne saurions prévoir quelle tournure prendront les choses quand la commission sera réunie.

M. Rhangabé, ministre de Grèce, a dû quitter Paris seulement aujourd'hui ! Il suivra la voie d'Italie.

Les affaires d'Espagne recommencent à intéresser l'opinion, parce que l'on comprend le dénouement approche.

C'est à tort que l'on a dit que la reine Isabelle s'était rapprochée de la frontière ; elle n'a pas quitté Paris. Le manifeste attribué aux princes de la famille d'Orléans pour déterminer le duc de Montpensier à renoncer à toute candidature, est un document apocryphe. Enfin voici qu'on dit que le maréchal Prim sera à Paris cette semaine. Là dessus on batit force commentaires et l'on suppose que M. Prim songerait à faire élire roi le prince des Asturies afin de gouverner en qualité de régent, mais est-il vrai qu'il soit attendu à Paris ?

Je signale à votre attention un article singulier que publie ce soir le Peuple. M. El. Duverger dément les bruits relatifs à l'alliance Franco-Austro-Italienne ; mais il déclare que cette alliance se ferait si la Prusse avait une politique ambitieuse et cupitaire aux traités.

On s'occupe beaucoup ici des arrestations opérées à la suite des scandales des réunions publiques. Ces scandales sont déplorables à tout point de vue, et font surtout un tort considérable, je ne dirai pas à la liberté en général, mais à la liberté de réunion en particulier.

Il est bien évident que le gouvernement qui a institué ou rétabli, ou rendu, comme on voudra dire, le droit des citoyens de se réunir et de traiter des problèmes sociaux ne peut tolérer des provocations, des appels aux armes et des vœux publics pour le renversement de l'Empire, tels qu'on en a entendus dans les réunions publiques. Par conséquent, s'il prend des mesures de rigueur, il est dans son droit, et il se défend. Nous ne voulons pas admettre qu'il ait rendu la liberté de la parole et ressuscité les clubs afin que l'abus de la parole vint effrayer les populations et leur faire comprendre la nécessité d'un pouvoir fort et protecteur, dans la loi qui a été votée l'année dernière, nous ne voulons pas voir une manœuvre électorale. Nous n'avons qu'à juger les faits : or les faits actuels constituent une violation de la loi et l'on ne peut reprocher au pouvoir de la faire respecter.

On dit qu'il se signe à Paris un certain nombre de pétitions pour le maintien des

livrets d'ouvriers. Ces pétitions se couvrent de signatures d'ouvriers. La question n'est pas encore résolue, puisqu'elle doit être soumise aux Chambres. Il est probable pourtant que l'on supprimera l'obligation du livret, mais qu'il restera toujours facultatif, et que beaucoup de travailleurs en conserveront l'usage : le livret pour beaucoup est une sorte de diplôme et de certificat d'honneur.

On ne parle en ce moment que de publications de livres ou de brochures émanant de grands personnages. Voici qu'un annonce l'apparition d'un livre dont l'auteur ne serait autre que M. Rouher, et qui aurait pour titre : La France depuis 1852. Cette ardeur d'écrire nous met en mémoire ces vers de Musset.

« Eh bien, en vérité, les sois auront beau dire, quand on n'a pas d'argent, c'est amusant d'écrire. Si c'est un passe-temps pour se désennuyer, il vaut bien la bouillotte, et si c'est un métier, pense-tu qu'après tout ce n'est pas un piège que file l'entrepreneur, avocat ou portier. »

M. de Montalembert ne se portera pas candidat aux prochaines élections : des motifs de santé l'ont seuls déterminé. En revanche, voici deux hommes appartenant à la démocratie radicale qui refusent les candidatures qui leur sont offertes, parce qu'ils ne veulent pas se soumettre à l'obligation du serment, ce sont MM. Médier-Monjau et Nadaud.

On parle déjà d'une entente entre plusieurs propriétaires ou directeurs de journaux parisiens en vue des élections prochaines : ainsi M. de Girardin ferait cause commune avec le Journal des Débats et le National pour combattre MM. Darimon, Carnot et Guéroult. Les trois journaux auraient en outre décidé de soutenir sur la candidature de M. Gambetta.

L'assemblée des actionnaires du Siècle, a décidé samedi qu'il ne serait plus élu directeur politique. Le comité de rédaction actuel est maintenu dans ses pouvoirs.

Samedi soir a eu lieu au théâtre lyrique la tre répétition à huis-clos du Rienzi de Richard Wagner. La pièce passera vers le milieu d'avril.

Après les abstinences du carême, les fêtes mondaines vont recommencer de plus belle. Cette seconde saison sera, paraît-il, plus animée que la première, car la société parisienne a encore deux mois devant elle avant de songer aux plaisirs de la villégiature d'été. On ne sait pas encore si l'impératrice reprendra ses réceptions intimes du lundi, mais on annonce quelques bals dans les ministères et les ambassades.

Dans un autre monde, on parle d'une fête originale : une faiseuse à la mode offre à ses belles et ses riches clientes un bel travesti. Une méchante langue fait même courir le bruit que celles qui auront accepté l'invitation trouveront le lendemain chez elles leurs factures acquittées. Toutes les séductions à la fois !

CH. CAHOT.

### BOURSE DE PARIS DU 29 MARS.

Le marché du Comptant est à peu près nul. Beaucoup de personnes continuent de fêter Pâques aujourd'hui. La Bourse de Londres est fermée. Du reste, elle n'a plus guère d'influence sur la nôtre, et les yeux des spéculateurs intelligents sont plutôt fixés sur les marchés de l'Allemagne.

Les obligations de la ville de Paris vont droit à 500 fr. et sont offertes à 505. Le terme se ressent des émotions qui précèdent toujours la réponse des primes qui a lieu après demain ; de grands intérêts sont engagés à ce qu'on ne réponde pas au-dessous de 70.25, mais la résistance est grande contre la hausse et les vendeurs sont parvenus facilement à ramener le 3 0/0 de 70.47 1/2 à 70.35, cours de clôture. Les acheteurs de Foncier sont en train de soigner leurs blessures ; et cette valeur est peu à peu abandonnée à l'immobilité de ses cours.

CELLIER

### A propos de la vente de la bibliothèque de Berryer.

La typographie parisienne n'avait pas vu sans chagrin l'exemple de la Bibliothèque de Berryer qu'elle avait offert à Berryer pas-

ser sous le feu des enchères. Nous avons donc pu lire sans étonnement dans l'Opinion nationale un article où se trouvait l'expression très-vive de ce sentiment, ainsi que la citation suivante le montre : « Ce qui, à première vue, causa un grand contentement à Berryer. C'est que le livre était imprimé en gros caractères ; mais sa satisfaction fut complète lorsque l'un des délégués lui apprit que le choix de ces caractères avait été fait précisément pour ménager sa vue. Il se souvint alors qu'au moment du procès il manifestait le regret de ne pouvoir lire facilement les documents qui devaient servir à la défense, et qui étaient imprimés en petit texte. Puis, tenant le volume dans ses mains, il se laissa aller à une effusion qui toucha ceux qui étaient présents : « Sans doute je ne le verrai pas longtemps, ce beau livre, dit-il, mais il sera l'héritage de mon petit fils. »

On comprend que l'association si intelligente, si bien douée, des typographes regrette la légèreté avec laquelle on a laissé partir cette part d'héritage, la plus belle peut-être, et on se comprend pas que quelqu'un n'y ait pas songé pour le petit-fils de Berryer.

Ce livre unique, qu'on a vendu 6,105 francs, (et non 5,103 francs comme nous le disions dans notre article du 28 mars dernier) en avait coûté 10,000, selon le National.

En réponse à son article, l'Opinion nationale a reçu la lettre suivante, que nous nous faisons un devoir d'insérer, parce que, nous aussi, nous avons fait entendre des observations dans le même sens :

Ch. NURBEL.

Paris, 25 mars 1869.

Monsieur,

Je viens de lire dans le numéro de l'Opinion nationale du 24 de ce mois, un article écrit au sujet de l'exemplaire unique des Oraisons funèbres de Bossuet, offert à mon père par la corporation des ouvriers typographes de Paris, en remerciement de la défense qu'il avait prise de leurs intérêts et de leurs droits méconnus. « Les sentiments exprimés par vous, au sujet de la vente de ce livre, sont les miens. Ils avaient été déjà vivement ressentis par moi lors de la vente du chef-d'œuvre offert à mon père par les compagnons charpentiers passants, lorsqu'il les avait défendus à l'occasion de la grève de 1846. »

Plusieurs personnes ont pensé, et d'autres pourraient penser, que je suis pour quelque chose dans la décision, « qui a fait échanger contre de l'argent des témoignages et des souvenirs à jamais précieux à ma famille. »

Je dois repousser toute responsabilité à l'égard de ces faits.

Mon père en léguant à mon fils mineur une partie de ce qui pourrait éventuellement demeurer après lui, a nommé des exécuteurs testamentaires qui, seuls, ont le devoir de prendre les dispositions qu'ils croient utiles aux intérêts de sa succession.

Je ne connais les décisions arrêtées par eux que dans les conditions où elles sont communiquées au public.

Quant à moi, monsieur, si j'avais pu racheier ces précieux objets, je l'eusse fait assurément.

« Veuillez, monsieur, agréer l'expression de ma haute considération et mes remerciements pour l'insertion que vous voudrez bien faire de cette lettre dans votre journal. »

PIERRE BERRYER.

### Conseil municipal de Roubaix.

Séance du 16 février 1869.

(Suite. — Voir le Journal de Roubaix du 28 mars 1869.)

OFFRE DE LA RUE DE FRANCE.

M. LE MAIRE fait une communication : Messieurs,

La lettre suivante nous a été adressée par MM. Filpo-Meurisse et Cie :

Monsieur le Maire,

Nous avons fait faire l'aqueduc de la rue de France ; nous avons l'intention